

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°003****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25**PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES (4) : M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, M.PREHER, Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

Afin d'harmoniser les grades détenus par les professeurs de musique du conservatoire Clément Janequin, il est proposé de créer un poste d'enseignant en piano sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 8 heures (8/20ème). Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 1 du bureau communautaire du 17 juin 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré

- décide de créer un poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (8/20ème),

- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019

n°003

page 2/2

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

Vote : **Adopté à l'unanimité**